

Compte-rendu du conseil d'école du RPI Grémévillers-Morvillers–Omécourt du 12 octobre 2015

Sont présents :

- MM. Bernardin, Notteboom, Trancart, maires des communes ;
- Mmes Sanz, Torchy, Siemieniec, Azevedo, Boutillier , Vanlaeys et MM. Torchy, Luginbühl, représentants des parents d'élèves ;
- M. Ancelin, représentant de la commune de Grémévillers ;
- Mmes Gois, Lefebvre, Duhamel, Laloux, Duhamel, Horcholle et M. Szkudlarek, professeurs des écoles.

Présentation de Mme Horcholle, décharge de direction le lundi de Mme Gois

et de Mr Szkudlarek enseignant à Grémévillers en CP/CE1,

1. Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Grémévillers Morvillers

Nombres d'inscrits 142 76

Nombre de votants 63 39

Nombre de bulletins blancs ou nul 6 10

Nombre de suffrages exprimés 57 29

Taux : 44,37 51,32

Quotient : 14,25 14,5

A Grémévillers sont élues :Mmes Siemieniec Adeline, Boutillier Angélique, Torchy Audrey, Vanlaeys Véronique

Suppléantes :Mmes Sanz Delphine, Govaërt Aurore, Azevedo Céline

A Morvillers sont élus MM. Torchy et Luginbühl.

2. Règlement intérieur

Le règlement est très long. Il ne sera pas dupliqué pour chaque parent. Il est consultable dans les classes ou sur internet. Les 3 annexes (organisation du temps scolaire, fréquentation de

l'école, jeux et objets autorisés) seront photocopiées. Le règlement est accepté par le conseil d'école.

3. PPMS

A Morvillers le PPMS est inchangé.

A Grémévillers les seuls changements concernent le nom des personnes, puisque deux nouveaux professeurs sont arrivés.

4. Répartition dans les classes

16 PS + 6 MS = 22 élèves dans la classe de Mme Duhamel

17 MS + 5 GS = 22 élèves dans la classe de Mmes Gois et Horcholle

9 GS + 12 CP = 21 élèves dans la classe de Mme Duhamel

5 CP + 17 CE1 = 22 élèves dans la classe de M. Szkudlarek

13 CE2 + 8 CM1 = 21 élèves dans la classe de Mme Paumier

11 CM1 + 10 CM2 = 21 élèves dans la classe de Mme Laloux

Soit 129 enfants pour le RPI

Prévisions pour l'an prochain :

PS : 3 pour Morvillers, 6 pour Grémévillers, 1 pour Omécourt, soit un total de 10 enfants nés en 2013.

Effectif équivalent pour l'an prochain puisque 10 CM2 partiront en 6^{ème}.

5. PEDT

M. Bernardin dit que le PEDT est le même que l'an dernier. Il a été accepté en mai 2015 par l'IA.

Un comité de pilotage est mis en place.

- Nature et qualité des activités périscolaires

A Grémévillers : tri sélectif

A Morvillers : jeux de société

Le conseil d'école s'interroge sur cette question.

- Il n'existe pas d'articulation entre projet d'école et PEDT.

Mme Gois lit un courrier d'Aurélié, animatrice, concernant le taux d'encadrement des TAP. Sont évoqués plusieurs problèmes :

- une stagiaire est partie.
- une animatrice était absente quelques jours.

Le taux d'encadrement était alors de 2 animatrices pour 3 classes. Serait-il possible d'embaucher ?

- Il était prévu d'inscrire un enfant par période. Or ce n'est pas effectif. Est-il possible de proposer une activité courte, à la séance ?

6. Questions diverses

- Mme Sanz demande si la répartition du temps scolaire va changer.

Non, répond M. Bernardin, puisqu'il n'y a pas de transport scolaire.

- Les transports scolaires : le SIRS peut-il préparer la liste des personnes habilitées à chercher les enfants à la sortie du bus ? Oui, répond le président du SIRS.
- Les fenêtres de l'école de Morvillers ont été changées.
- Les équipes enseignantes demandent du matériel pour la direction d'école et/ou la classe : ordinateurs portables (direction), une deuxième armoire, une étagère, une imprimante.
- Mme Paumier demande au Président du SIRS si la facture de l'EMION datée de Juin 2015, pour l'agrément musique 2014-2015, a été payée. Mr Bernardin répond qu'il n'a jamais accepté ce devis. Mme Paumier répond que le financement avait été accepté en octobre 2014 et que, l'intervention ayant eu lieu, le SIRS doit payer sa part. Pour rappel, le devis de l'EMION s'élevait à 1.260 € pour 15 h d'intervention dans les 2 classes de Morvillers. Le financement était assuré à hauteur de 600 € par l'association de parents d'élèves, de 600 € par le SIRS (300 € alloués par classe, chaque année, pour une sortie ou un projet), et de 60 € par la coopérative.
- Les enseignantes de Morvillers réitèrent la demande de financement pour un éventuel agrément musique pour l'année 2015-2016. Les maires répondent qu'ils étudieront ce projet et donneront leur réponse s'ils jugent le projet intéressant. Mme Sanz et Mr Torchy arguent que ce sont les maîtresses d'école qui décident des projets pédagogiques à mener. Il est donc statué que les professeurs des écoles présenteront un projet de financement au SIRS par écrit dans les plus brefs délais.

Les parents d'élèves demandent si la salle de motricité sera opérationnelle rapidement. Oui, répond , Mr Bernardin.

Le bus d'Omécourt arrive systématiquement en retard le mercredi matin à Morvillers.

Le bus, en fin d'après-midi, pour des raisons de sécurité, entre désormais sur le parking de l'école de Morvillers, explique Mr Notteboom, qui a négocié cet arrangement avec la société de transport et le chauffeur.

Mr Notteboom ajoute que la sécurité à la montée / à la descente du bus sera assurée par Mme Plé, élue de Morvillers. En effet, l'employé municipal ne pouvait plus assurer ce service le vendredi.

Mr Bernardin signale que la bibliothèque municipale, a été inaugurée et fonctionne désormais. Mme Pattinier en assure le fonctionnement bénévolement.

P.S. : Le projet de financement de l'agrément musique 2015-2016 a été transmis aux 3 maires et aux délégués de parents d'élèves de Morvillers pour le 16 octobre 2015. Une réponse est attendue dans les plus brefs délais pour que les enseignantes puissent transmettre le projet pédagogique à l'Inspection.